

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 OBJET ET CHAMP D'APPLICATION :

La société ETISENSE SAS est spécialisée dans le développement, la validation scientifique et la commercialisation de solutions connectées de suivi physiologique et la fourniture de toutes prestations de services en lien avec la solution.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont applicables à tous les contrats, devis, propositions techniques et commerciales ou commandes entre la société ETISENSE, ci-après dénommée « ETISENSE » et tout Client ayant la qualité de professionnel ci-après dénommé le « Client ». Les CGV prévalent sur toutes conditions non expressément acceptées par ETISENSE et notamment sur les conditions générales du Client, sauf accord dérogatoire exprès et préalable d'ETISENSE. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à la proposition technique et commerciale (ci-après désignés la « Proposition ») établis par ETISENSE et validés par le Client, fixant les spécifications et les conditions de vente ou de location des Produits d'ETISENSE et des éventuelles Prestations réalisées par ETISENSE.

2 DEFINITIONS :

Les termes dont la première lettre figure en majuscule ont la signification suivante qu'ils soient au singulier ou au pluriel :

« **Proposition** » : désigne un document de proposition technique et commerciale établie par ETISENSE comportant notamment la réponse technique proposée au Client, une offre de prix (devis) pour les Produits, services de Location ou Prestations proposés au Client ainsi que les conditions commerciales associées.

« **Produit(s)** » : désigne(nt) un Équipement, un Accessoire ou un Logiciel commercialisé par ETISENSE.

« **Équipement(s)** » : désigne(nt) un appareil électronique commercialisé par ETISENSE et dont les fonctionnalités et caractéristiques sont décrites la Notice Technique.

« **Logiciel(s)** » : désigne(nt) un logiciel commercialisé par ETISENSE qu'il soit installé et lié ou non à un Équipement. Les Logiciels peuvent être fournis sous forme d'exécutables, de binaires, de code source, de macro, ou de format de données.

« **Version** » : Désigne la version majeure du Logiciel acquise par le Client, identifiée par le premier chiffre utilisé dans la nomenclature des Versions de logiciel d'ETISENSE pour identifier les versions majeures apportant des modifications significatives ou de nouvelles fonctionnalités importantes à la version précédente. Un changement de Version est appelé mise à niveau.

« **Accessoire(s)** » : désigne(nt) un élément nécessaire au fonctionnement d'un ou plusieurs Équipements et dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps ou par l'usage (e.g. gilets, électrodes, tubes d'habillage...)

« **Location** » : désigne toute prestation de mise à disposition temporaire d'un ensemble de Produits au Client par ETISENSE, qu'elle soit associée ou non à des services.

« **Prestation(s)** » : désigne(nt) toute prestation de service en lien avec un ou plusieurs Produits (maintenance, formation) et plus généralement toute prestation Intellectuelle réalisée par ETISENSE sur demande du Client.

« **Matériel** » : désigne un ensemble indissociable de Produits, Notices Techniques ainsi que leur conditionnement et emballages, faisant l'objet d'une Location par le Client.

« **Cahier des Charges** » : désigne un document détaillant les besoins et les attendus du Client remis à ETISENSE aux fins d'établissement de la Proposition.

« **Notice(s) Technique** » : désigne(nt) les documents détaillant les fonctionnalités, les caractéristiques techniques et les modalités d'utilisation d'un Produit remis sur tout support imprimé ou numérique par ETISENSE au Client.

« **Date de Livraison** » : Désigne la date à laquelle la commande est effectivement mise à disposition du Client.

« **Partie(s)** » : désigne(nt) individuellement ou collectivement le Client ou ETISENSE.

3 COMMANDES

3.1 Acceptation des commandes :

Toute commande est réputée parfaite lorsqu'elle est formalisée par l'envoi par le Client à ETISENSE du devis émis par ETISENSE contresigné par le Client mentionnant « Bon pour Accord » ou par l'envoi par le Client d'un bon de commande conforme à la Proposition émise par ETISENSE. Le bon de commande doit comporter un N° de commande, le(s) numéro(s) de Proposition auquel il fait référence, les coordonnées de l'utilisateur final, l'adresse de livraison et les références des Produits, Prestations ou Location commandées. Les commandes doivent être envoyées par email à l'adresse sales@etisense.com.

ETISENSE n'est liée que par les engagements figurant dans la Proposition et repris dans le bon de commande.

L'acceptation de toute commande suppose que le Client présente les garanties financières suffisantes et qu'il réglera effectivement les sommes dues à leur échéance. Aussi, si ETISENSE a des raisons sérieuses de craindre des difficultés de paiement de la part du Client à la date de la commande ou postérieurement à celle-ci, ETISENSE peut subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le Client, de garanties au profit de ETISENSE.

3.2 Modification des commandes :

Toute commande est définitive après l'acceptation de ETISENSE de

ladite commande, étant entendu qu'une commande est réputée acceptée à défaut d'un refus notifié par ETISENSE au Client dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la date de réception de la commande. Toute modification demandée par le Client à l'issue de l'acceptation de la commande par ETISENSE ou à l'issue de l'écoulement dudit délai de cinq (5) jours, notamment sur les quantités, la qualité ou le calendrier de livraison et/ou réalisation, est subordonnée à l'acceptation écrite de ETISENSE. Le Client paiera à ETISENSE tous les frais engagés et toutes les conséquences directes ou indirectes qui résultent de la modification d'une commande (notamment coûts des suppléments demandés, remise en stock, frais de logistique, contrôles) et supportera un éventuel allongement des délais.

3.3 Frais administratifs de traitement des commandes

Pour les commandes d'un montant inférieur à 1000€ H.T, ETISENSE appliquera des frais de traitement des commandes. Ces frais d'un montant forfaitaire seront indiqués sur la Proposition envoyée au Client par ETISENSE.

3.4 Annulation des commandes :

La commande exprime le consentement du Client de manière irrévocable ; aucune annulation de commande ne peut donc être prise en considération si elle n'a pas été acceptée par ETISENSE. Dans ce cas, le Client remboursera ETISENSE de tous les frais engagés (notamment équipements spécifiques, frais d'étude, dépenses de main- d'œuvre et d'approvisionnement, outillages) et de toutes les conséquences directes et indirectes qui en découlent. Les quantités des Produits, faisant l'objet de la commande, disponibles au moment de son annulation seront remises au Client qui sera tenu d'en prendre livraison et de les régler. En outre, toute somme déjà versée restera acquise à ETISENSE

4 LIVRAISONS :

4.1 Modalités de livraison :

Les frais de livraison sont à la charge du Client qui a la possibilité :

- De faire appel à son propre transporteur. Celui-ci assurera alors l'enlèvement des produits directement dans les locaux d'ETISENSE
- De demander à ETISENSE d'assurer la livraison des Produits par un transporteur choisi par ETISENSE. La livraison intervient alors à l'adresse du Client telle qu'indiquée sur le bon de commande ou le devis contresigné. Les frais de livraison seront inclus dans la facture finale.

4.2 Délais :

Les délais de livraisons indicatifs sont indiqués dans la Proposition transmise au Client par ETISENSE. La date de livraison sera confirmée au Client une fois la commande passée et acceptée par ETISENSE. ETISENSE fera ses meilleurs efforts afin de respecter le délai de livraison, toutefois, sauf dispositions contraires ce délai ne constitue pas un délai de rigueur.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des Produits ne pourra pas donner lieu au profit du Client à : l'allocation de dommages et intérêts, ni à l'annulation de la commande. En outre, la responsabilité de ETISENSE ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard imputable au Client ou à un cas de force majeure tel que défini à l'article 19 des présentes.

4.3 Risques et dédouanement éventuels :

Sauf disposition contraire convenue entre les Parties dans la Proposition, les Produits sont livrés :

- DAP (Incoterm 2020) pour la ville indiquée dans l'adresse de livraison du devis contresigné ou du bon de commande lorsque le Transporteur est mandaté par ETISENSE ;
- FCA (Incoterm 2020) lorsque le Transporteur est mandaté par le Client.

Les frais éventuels de formalités de dédouanement sont à la charge du Client.

Il appartient au Client de vérifier l'état des Produits dès la livraison dans les conditions visées aux présentes.

5 RECEPTION DES PRODUITS :

5.1 Date de livraison :

La Date de Livraison des produits à la prise de possession des produits par le Client :

- Dans le cas d'une livraison par Transporteur choisi par ETISENSE : à la date de livraison des produits par le transporteur ;
- Dans le cas d'une livraison par Transporteur choisi par le Client à la date de prise en charge des produits par le transporteur mandaté par le Client ;
- Dans le cas d'une remise en main propre par ETISENSE à la date indiquée sur le bon de livraison signé par le Client.

5.2 Avaries et manquants :

Il appartient au Client, en cas d'avarie des Produits livrés ou de manquants constatés en présence du livreur, d'effectuer toutes les réserves nécessaires par écrit sur le bordereau de livraison du transporteur. Le Client devra confirmer ses réserves par lettre recommandée avec AR adressée au transporteur dans les trois (3) jours ouvrables suivant sa réception des mains du transporteur, conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à ETISENSE.

Tout Produit n'ayant pas fait l'objet de réserves selon la procédure décrite ci-dessus par sera considéré accepté par le Client. Les réserves formulées par le Client devront être complètes, motivées et aussi précises que possible. Il appartient au Client de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

Lorsqu'après contrôle un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par ETISENSE, le Client ne pourra demander à ETISENSE que le remplacement des Produits non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants, aux frais de ETISENSE, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

5.3 Non-conformité des Produits :

Le Client s'engage à vérifier la conformité des Produits livrés au regard de la commande passée et des spécifications indiquées dans la Notice Technique desdits Produits dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de livraison (ou d'installation si celle-ci est confiée à ETISENSE) des Produits à l'adresse indiquée par le Client.

Dans ce délai, ETISENSE accepte de reprendre, à ses frais, les Produits constatés comme effectivement non conformes aux spécifications visées dans la Notice Technique. Les Produits doivent être retournés à ETISENSE dans leur emballage d'origine. Toute réclamation effectuée par le Client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne l'autorise en aucun cas à suspendre le paiement des Produits concernés.

Aucun retour des Produits ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable exprès, écrit, de ETISENSE.

6 PRIX – FACTURATION :

6.1 Prix :

Les prix sont établis hors taxes, sans escompte, et s'entendent pour produits déposés et pris aux locaux de ETISENSE. Ainsi, sauf disposition contraire stipulée dans la Proposition, les frais de transport, assurance, douane, sont à la charge du Client. Sauf demande d'emballage spécifique du Client, les frais d'emballage sont compris dans le prix.

Les prix sont fermes et non révisables.

Les prix des Produits, Prestations ou frais de Location figurent dans le devis émis par ETISENSE et acceptés par le Client.

6.2 Facturation :

Sauf indication contraire, les factures pour les Produits d'une valeur inférieure à 1500€ doivent être réglées à la Date de Livraison. Pour les commandes supérieures à 1500€, le Client devra verser un acompte de 30% du montant HT global lors de l'enregistrement de la commande.

ETISENSE émettra les factures comme suit :

- Le solde Produits commandés à la date d'expédition de la commande ;
- Le solde des Prestations sera facturé à la date de leur réalisation ;
- Les frais de Location seront facturés à la date d'expédition du Matériel.

Les factures sont payables sous trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture, selon les conditions de règlement décrites au 7.2.

6.3 Remises et ristournes (rabais, réduction) :

ETISENSE peut être amenée à octroyer des remises et/ou ristournes, compte tenu d'un accord passé avec le Client lors de l'élaboration du devis.

7 MODALITES DE PAIEMENT :

7.1 Retard de Paiement :

Tout non-paiement à une échéance entraînera l'application aux sommes dues, de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majorée de 10 (dix) points de pourcentage.

Le débiteur sera également redevable de plein droit, en cas de retard de paiement, de frais de recouvrement de 40 (quarante) euros, tels que déterminés par décret, en application de l'article L 441-6 du Code de Commerce, à la date des présentes.

7.2 Conditions de règlement :

Les paiements sont faits à l'ordre de ETISENSE à son adresse de facturation. Sauf mention contraire sur la Proposition ou sur la Facture envoyée au Client les factures sont payables à trente (30) jours date de facture. Le règlement devra être effectué dans la devise indiquée sur la facture, par virement bancaire sur le compte mentionné sur la facture. Pour les paiements internationaux, ETISENSE se réserve le droit d'exiger un paiement en avance et/ou par tout autre moyen jugé comme nécessaire. Aucun escompte ne sera accordé au Client pour paiement anticipé sauf stipulation différente écrite et explicite signée par ETISENSE.

En cas de détérioration sensible de la solvabilité du Client ainsi qu'en cas de vente de sa société ou fonds de commerce, de location ou de nantissement de tout ou partie de son fonds de commerce, ETISENSE pourra, à son choix, soit exiger le paiement à l'avance ou encore exiger des garanties supplémentaires. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les quarante-huit (48) heures, ETISENSE se réserve la faculté de suspendre toute livraison/réalisation en cours et/ou à venir. Dans le cas où un Client passe une commande à ETISENSE, sans avoir procédé au paiement à échéance de la (les) commande(s) précédente(s), ETISENSE pourra refuser d'honorer la commande et de livrer les produits concernés, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

8 ACCORDS DE LICENCE

8.1 Responsabilités

Le Client s'engage à utiliser les Produits conformément aux recommandations des Notices Techniques fournies par ETISENSE. Le Client reste seul responsable de son usage des Produits et des conséquences pouvant résulter de leur utilisation ou de l'interprétation des résultats fournis par les Produits.

ETISENSE s'engage à apporter une assistance « raisonnable » au Client afin de trouver une solution en cas de problème rencontré par le Client avec un des Produits. En fonction de la nature du problème et des garanties applicables, ce service pourra donner lieu à une facturation au Client après accord de ce dernier dans les conditions précisées à l'article 12 des présentes.

8.2 Utilisation des Produits

Les Produits sont destinés à une utilisation en laboratoire par des professionnels formés exclusivement pour des activités de recherche et développement, d'enseignement ou de formation.

Les Produits d'ETISENSE ne sont pas conçus pour un usage en tant que Dispositif Médical. Ils ne doivent en aucun cas être utilisés pour diagnostiquer, traiter ou suivre l'état d'un patient.

La conformité éventuelle de certains Produits à des normes du champ du dispositif médical tels que l'IEC 60601-1 ou encore l'ISO 13485 a uniquement pour objet de fournir des garanties supplémentaires de

fiabilité et de sécurité au Client. Elle ne saurait en aucun cas être interprétée comme l'assimilation du Produit en question à un dispositif médical.

8.3 Accords de Licence Logiciels

L'utilisation des Logiciels est soumise à l'acceptation de l'Accord de Licence par le Client qui devra être validé par le Client lors de la première utilisation du Logiciel. L'accord de Licence est accessible directement dans le Logiciel, ainsi que sur le site web d'ETISENSE. Les Logiciels d'ETISENSE sont interdits à la revente, non cessibles et aucune modification ne doit leur être apportée.

S'agissant des Logiciels fournis installés sur un Équipement, la licence accordée est subordonnée à l'utilisation exclusive sur l'Équipement en question. La copie ou toute tentative d'installation de ces Logiciels sur un autre appareil sont interdites sauf accord écrit d'ETISENSE.

9 GARANTIES

9.1 Garanties sur les Equipements et Accessoires :

Les Équipements et les Accessoires vendus par ETISENSE sont fabriqués et testés avec des standards de qualité élevés. ETISENSE garantit au Client leur bon fonctionnement selon les conditions suivantes.

Conditions particulières selon les Produits :

- Les **systèmes d'acquisition** incluant des unités et des serveurs d'acquisition et leurs composants électroniques sont garantis douze (12) mois pièces et main d'œuvre à compter de leur Date de Livraison ;
- Les **émetteurs** et leurs **batteries** sont garantis douze (12) mois pièces et main d'œuvre à compter de leur Date de Livraison ;
- **Accessoires** : les Accessoires pour lesquels une date de péremption figure sur l'emballage sont garantis jusqu'à l'expiration de cette date ou à l'ouverture des scellés. Les autres Accessoires ne sont couverts par la garantie ;

Exclusions de garanties : La garantie s'applique uniquement aux Produits mentionnés dans le présent document. Sont exclues de la garantie :

- L'usure prématurée des Produits liée à des chocs, des projections de liquides ou de fluides, ou résultant de la dégradation par des animaux (morsure, écrasement, etc.) ;
- Tout usage en dehors des conditions normales d'utilisation et des spécifications indiquées dans les Notices Techniques des Produits ;
- Toute intervention visant à ouvrir, démonter, remonter ou réparer un Produit.

9.2 Garanties sur le Logiciel

ETISENSE garantit au Client que :

- Les fonctionnalités des Logiciels fournis sont conformes aux Notices Techniques.
- La version des Logiciels fournis sont conformes à celles inscrites sur la Proposition.

En cas de non-conformité avérée, ETISENSE s'engage à déployer des efforts « raisonnables » pour fournir soit un correctif, soit une procédure résolvant le problème ou à remplacer le Logiciel si cela

s'avère nécessaire.

9.3 Mise à jour des Logiciels

ETISENSE propose régulièrement des mises à jour pour ses Logiciels incluant des correctifs et de nouvelles fonctionnalités qui peuvent être fournis gratuitement ou non.

L'acquisition d'un Logiciel est assortie d'un forfait "Basic Support" donnant accès gratuitement aux correctifs et fixes pour les problèmes survenant sur la version du logiciel acquis sur une période de 12 mois à compter de la Date de Livraison, à l'exclusion de toute mise à niveau vers une Version supérieure.

En complément du support basique, le Client à la possibilité de souscrire à un Contrat Annuel de Services (ESSU) qui lui permettra, en outre, de bénéficier des nouvelles fonctionnalités ou améliorations du logiciel en sa possession, ainsi que de la mise à niveau vers les nouvelles Versions mises à disposition per ETISENSE. Les détails de celui-ci sont décrits au 12.3.

Pour bénéficier des mises à jour, il est nécessaire de connecter les équipements sur lesquels des Logiciels sont installés à un accès internet ou à défaut de commander, auprès d'ETISENSE, un support d'installation hors ligne qui sera facturé et envoyé au Client par ETISENSE.

9.4 Demande de prise en charge

Pour obtenir une prise en charge sous garantie d'un Produit le Client doit se rapprocher du support technique d'ETISENSE comme indiqué à l'article 12.1.

10 OFFRE DE LOCATION

ETISENSE propose à ses Clients une offre de Location de ses Produits décrite ci-après.

Les Accessoires nécessaires à l'utilisation du Matériel ne sont pas loués et doivent être acquis par le Client en plus des frais de Location.

10.1 Durée de la Location

La Location commence à la Date de Livraison du Matériel au Client et pour la durée irrévocable, prévue dans la Proposition signée par le Client.

La Location du Matériel se termine le jour où celui-ci a été intégralement réceptionné par ETISENSE, sous réserve de vérification de son intégrité et de son bon état de fonctionnement.

La prorogation de la durée de Location par le Client est soumise à un accord préalable et écrit d'ETISENSE. Dans ce cas, les dispositions des présentes restent applicables de plein droit jusqu'à la nouvelle échéance.

Dans le cas où le Client met fin à la Location avant l'échéance figurant dans la Proposition, le montant total de la Location reste acquis de plein droit par ETISENSE.

10.2 Conditions de Mise à disposition et de configuration du Matériel

La liste détaillée du Matériel loué est préétablie sur la Proposition acceptée par le Client. Expédié avec un bon de livraison correspondant, le matériel est conditionné dans des emballages de protection ou des valises avec mousse de calage.

En cas d'avarie avérée lors de la livraison du Matériel, le Client est responsable d'émettre toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur conformément aux conditions décrites à l'article 5.1.

En cas de constatation d'un manque lors de la réception du matériel, le Client doit prendre contact avec ETISENSE et signaler le manquant dans un délai d'un jour ouvré suivant la Date de Livraison. Passé ce délai, le Matériel est réputé conforme à la Commande.

L'installation, la configuration du matériel et la formation associée sont réalisées par le support technique d'ETISENSE, sur site ou à distance, selon les besoins du Client, suivant la Date de Livraison du Matériel.

Le Matériel sont nettoyés avant la Location, sans pour autant qu'ETISENSE garantisse leur statut sanitaire. Le Client est libre de décontaminer les matériels et produits en utilisant un procédé conforme à ceux indiqués dans les Notices techniques des Produits.

10.3 Utilisation du Matériel

L'utilisation du Matériel loué est soumise à l'acceptation de l'accord de licence et des conditions d'utilisations définies à l'article 8 des présentes. Le Client est responsable de l'utilisation du Matériel et de tout dommage qui pourraient en résulter. Il s'engage à utiliser le Matériel conformément aux recommandations de la Notice Technique des Produits loués.

La sous-location et le prêt du Matériel sont interdits.

Toute modification ou tentative de réparation, démontage du Matériel sont interdites sauf accord écrit de la part d'ETISENSE.

Le Client est seul propriétaire des données enregistrées avec le Matériel loué. Par souci de confidentialité ETISENSE assurera un effacement des données une fois le Matériel retourné. Le Client a la possibilité de sauvegarder ses données sur le support et par le moyen de son choix et de les effacer des Équipements loués selon la procédure indiquée dans la Notice Technique du Logiciel. Aucune sauvegarde ou copie ne sera conservée par ETISENSE.

10.4 Garantie, panne et dommages au Matériel

Les Équipements et Logiciels de location sont couverts par la garantie pendant toute la durée de la Location. Les dispositions de celle-ci sont décrites au 9.

Le Client s'engage à signaler immédiatement à ETISENSE tout défaut ou panne du Matériel et au plus tard dans les 24 heures suivant leur constatation. Il doit pour cela réaliser une demande auprès du support Client selon la procédure décrite au 12.1. Le Client s'engage à cesser d'utiliser tout Matériel possiblement défectueux.

Lorsqu'un Matériel défectueux lui est signalé, le Support Client d'ETISENSE prendra contact avec le Client afin de réaliser un diagnostic pour établir la nature du problème et de son origine.

Pour les cas de panne fortuite non imputable au Client : ETISENSE assurera le remplacement du Matériel défectueux sans frais et dans les meilleurs délais. Le Client bénéficiera d'un report de la durée de Location équivalent au nombre de jours nécessaire au remplacement du Matériel. Le Matériel défectueux doit être restitué à ETISENSE.

Dans tous les autres cas de pannes totales ou partielles, imputables au fait volontaire ou involontaire du Client pouvant notamment résulter d'une utilisation prohibée ou non recommandé dans la Notice Utilisateur, ETISENSE facturera au Client les frais de remise en état du Matériel ou de son remplacement.

10.5 Restitution du Matériel :

Le Client doit, en fin de période d'utilisation, restituer le Matériel en bon état de fonctionnement et dans les conditionnements d'origine, ce Matériel n'ayant dû subir de la part du Client que l'usure normale consécutive à un emploi par un utilisateur techniquement compétent.

Le Client est tenu de nettoyer et décontaminer le Matériel loué avant restitution à ETISENSE. Il utilisera pour cela un procédé compatible parmi ceux indiqués dans les Notices techniques des Produits. A défaut, un forfait supplémentaire de décontamination et de nettoyage sera facturé au Client.

Les frais éventuels de transport pour la restitution du Matériel à ETISENSE sont à la charge du Client par le transporteur de son choix. Le Matériel est transporté sous la responsabilité du Client. Le Matériel est réputé retourné après signature du Bon de livraison du transporteur, vérification de son intégrité et de son bon état de fonctionnement par ETISENSE. Un accusé de réception sera envoyé au Client.

Tout retard de restitution du Matériel imputable au Client est facturable par ETISENSE de plein droit et sans formalité particulière préalable au Client.

Le retard s'apprécie par comparaison entre la date de restitution prévue par la Proposition (où tout accord ultérieur formé entre ETISENSE et le Client) et la date effective de récupération du Matériel par ETISENSE.

ETISENSE se réserve le droit de facturer les frais de remise en état et de facturer tout ou partie du Matériel non restitué selon la procédure décrite au présent article.

10.6 Obligations diverses :

Le Client accepte et reconnaît expressément avoir fait le choix, sous sa responsabilité exclusive, du Matériel, objet du Contrat. Il ne disposera donc d'aucune action ou recours à l'encontre d'ETISENSE dans le cas où le Matériel fourni se révélerait non conforme à ses besoins.

11 OFFRE DE SERVICES

ETISENSE propose un ensemble de services ou Prestations à ses Clients afin de les accompagner dans l'installation et l'utilisation de son Matériel

11.1 Installation et Formation :

Les Produits d'ETISENSE sont systématiquement fournis avec une

Notice Technique contenant un manuel utilisateur détaillant les spécifications et les procédures d'utilisation. L'installation des Équipements et Logiciels commandés est à la charge du Client et se fait sous sa seule responsabilité.

Le Client peut en complément souscrire à une Prestation de Support à l'installation et de formation à l'utilisation des Équipements et/ou Logiciels commandés. Il bénéficiera alors :

- D'une installation et d'une formation sur-site ou en distanciel selon les besoins sur mesure par un représentant d'ETISENSE (1/2 journée) ;
- D'un crédit 4 heures de Support Technique dédié valable 12 mois à compter de la réalisation de la formation pour en compléter la prise en main.

Le contenu exact et la date de ces Prestations seront définis dans une Proposition établie en fonction des besoins du Client. Les Prestations seront réalisées au lieu et date indiqués sur le bon de commande ou le devis contresigné.

Si le site du Client est situé en dehors de la France, des frais de déplacement du représentant d'ETISENSE, calculés individuellement, peuvent être ajoutés. Si une intervention sur site n'est pas réalisable, les Prestations pourront être réalisées en distanciel via un outil défini d'un commun accord entre les parties.

Ces Prestations seront accompagnées de supports pédagogiques remis au Client.

11.2 Prestations d'Analyse de données et de Conseil scientifique

Pour faire gagner du temps aux utilisateurs, ETISENSE peut fournir des prestations d'analyse de données physiologiques ou de revue du design expérimental au travers de conseils scientifiques.

Ces Prestations sont effectuées par nos scientifiques et le contenu exact et la date de ces Prestations seront définis dans une Proposition établie en fonction des besoins du Client dans un Cahier des Charges et selon le tarif en vigueur.

11.3 Autres Prestations :

D'autres Prestations peuvent être fournies par les équipes d'ETISENSE. Elles sont disponibles à la demande. Elles incluent, sans être exhaustives :

- Génération de format d'export de données et/ou développement logiciel sur mesure ;
- Mise en place de sauvegarde et restauration du logiciel et/ou des données ;
- Conception de gilets sur-mesure pour des besoins (espèces, tailles) hors catalogue ;
- Formations d'équipes.

Ce type de Prestation fera l'objet d'un chiffrage et d'une Proposition spécifique par ETISENSE à partir des besoins exprimés par le Client dans un Cahier des Charges.

12 SUPPORT CLIENT

Lors de problèmes rencontrés à l'utilisation des Produits, il sera possible au Client de s'adresser au Support Client d'ETISENSE.

12.1 Demande de prise en charge par le Support Client.

Les demandes de prise en charge par le Service Client se font par :

- Email adressé à l'adresse support@etisense.com ;
- Via le formulaire dédié sur le site **etisense.com** ;
- Ouverture d'un ticket sur le portail du Help Center auquel le Client aura accès suite à la livraison d'un Produit ou du Matériel.

Le Client recevra un accusé de réception de sa demande dans les 4h suivantes (jours ouvrables et horaires de bureau UTC+1/CET).

12.2 Garanties, Dépannage et résolution des problèmes sur les Produits

Durant la période de garantie pour les Produits acquis par le Client, ETISENSE s'engage à effectuer gratuitement :

- Le diagnostic de la panne ;
- La réparation du Produit dans la mesure du possible, si le problème relève de la responsabilité d'ETISENSE ;
- Le remplacement du Produit en cas d'impossibilité de réparation ci-dessus ;
- L'envoi des produits réparés ou du remplacement ;
- La mise à jour des Logiciels conformément aux dispositions décrites au 9.3.

Si la responsabilité du Client est engagée, ou si le problème survient après l'expiration de la période de garantie ou en dehors de celle-ci, ETISENSE se réserve le droit de facturer toute assistance et intervention technique fournies au Client. Les frais éventuels de réparation, les Produits de remplacement ou la mise à jour des Logiciels seront également facturés.

Le support technique et les réparations hors garantie sont facturés en heures selon le tarif en vigueur. Les frais de transport et de douanes éventuels seront également à la charge du Client.

Les Prestations de maintenance ou de réparation hors garantie seront soumises à un accord de prise en charge par le Client sur la base d'une Proposition chiffrant la Prestation.

12.3 Types de Support Client

Tout achat d'un Equipement ETISENSE est assorti d'un support Client "Basic Support" qui comprend les garanties décrites au 12.1. et 12.2.

Au-delà des services de support garantis, et à tout moment, le Client a la possibilité de souscrire à un contrat annuel de services ("ESSU") pour bénéficier de prestations supplémentaires. Ce contrat pourra inclure :

- Un accès prioritaire au support Client d'ETISENSE et des délais d'intervention raccourcis ;
- Une visite de maintenance préventive des matériels et logiciels et rédaction d'un rapport exhaustif ;
- La réparation ou remplacement des Équipements à un tarif préférentiel en dehors de la garantie ou à l'expiration de celle-ci ;
- L'accès aux mises à jour et aux mises à niveau des Logiciels incluant les nouvelles fonctionnalités ou améliorations ;
- Autres services en lien avec la solution ETISENSE et selon les besoins du Client.

Le contenu du contrat sera défini entre ETISENSE et le Client à travers une Proposition reflétant les besoins exprimés par le Client dans un Cahier des Charges fourni à ETISENSE.

13 RESERVE DE PROPRIETE :

ETISENSE conserve l'entière propriété des Produits jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire suivi de l'encaissement des sommes correspondantes, même en cas d'octroi de délai de paiement. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des Produits. Néanmoins, à compter de la livraison, le Client assume la responsabilité des dommages que ces Produits pourraient subir ou occasionner.

14 PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Tous les droits de propriété intellectuelle ainsi que le savoir-faire appartenant à ETISENSE et incorporés dans les Produits livrés et/ou le contenu des documents fournis au Client sont et restent la propriété exclusive de ETISENSE. Toute cession de droit de propriété intellectuelle ou de savoir-faire au profit du Client devra impérativement faire l'objet d'un contrat entre ETISENSE et le Client. A défaut d'accord écrit particulier conclu avec le Client, ETISENSE se réserve le droit de disposer et d'utiliser son savoir-faire et sa technologie propres développés à l'occasion de la fourniture des Produits.

15 REFERENCE :

Le Client s'engage à mentionner le nom de ETISENSE dans les circonstances et/ou articles scientifiques où il fait état des Produits d'ETISENSE.

Le Client autorise ETISENSE à faire mention de son nom sur une liste de références, qu'ETISENSE pourra diffuser notamment auprès de sa Clientèle et de ses prospects.

16 CONFIDENTIALITE :

ETISENSE et le Client s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur les éléments (documents sur quelque support que ce soit, et notamment : Notice Technique, rapports de discussion, plans, dessins, schémas, savoir-faire, etc.) échangés dans le cadre de la commande, de l'exécution et de la fourniture des Produits et/ou réalisation des Prestations. Le Client reconnaît que tout élément ayant un lien avec les Produits, objet de la commande, remis par ETISENSE, ou Prestation réalisée par ETISENSE, dans le cadre des présentes, est considéré comme confidentiel et s'interdit de le communiquer, en tout ou partie, à des tiers, sans l'autorisation préalable écrite de ETISENSE ou de l'utiliser à d'autres fins que celles auxquelles ils lui ont été remis.

17 RESPONSABILITE :

La responsabilité totale de ETISENSE pour toute réclamation, responsabilité ou frais, quelle qu'en soit la nature, est limitée au montant de la commande objet du litige. Les préjudices indirects subis par le Client sont exclus de toute demande d'indemnisation. Sont qualifiées de préjudices indirects, sans que cette liste soit limitative, notamment la perte de chiffre d'affaires, la perte d'exploitation, le préjudice commercial, le manque à gagner ou toute prétention

formulée par un tiers quel qu'il soit à l'encontre du Client.

Les Parties reconnaissent que les dispositions de la présente clause sont déterminantes dans leur volonté de contracter ensemble et que le prix convenu reflète la répartition du risque entre les Parties et la limitation de responsabilité en résultant.

18 SOUS-TRAITANCE :

ETISENSE pourra sous-traiter l'exécution d'une partie de ses obligations à un ou plusieurs sous-traitants de son choix. ETISENSE restera responsable à l'égard du Client de la réalisation de ses obligations.

19 FORCE MAJEURE :

La responsabilité de ETISENSE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, au sens du droit français, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

En outre, sont considérés comme cas de force majeure : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à ETISENSE, les blocages des moyens de transport pour quelque raison que ce soit, l'indisponibilité ou la rupture de stock de Matériels commandés chez les fournisseurs ou sous-traitants de ETISENSE, le blocage ou la perturbation des moyens de communication, de télécommunications ou postaux, l'impossibilité à voyager ou les restrictions gouvernementales en cas d'épidémie ou de pandémie (crise sanitaire)

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de ETISENSE.

20 DROIT APPLICABLE / ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AINSI QUE LES VENTES QU'ELLES REGISSENT, SONT SOUMISES A LA LOI FRANÇAISE A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE DROIT. TOUT DIFFÉREND AU SUJET DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET NOTAMMENT DE LEUR APPLICATION, INTERPRÉTATION, DE LEUR EXÉCUTION ET DES CONTRATS DE VENTE CONCLUS PAR ETISENSE, OU AU PAIEMENT DU PRIX, SERA PORTÉ DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON, À L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE JURIDICTION, MÊME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE, QUEL QUE SOIT LE LIEU DE LA COMMANDE, DE LA LIVRAISON, ET DU PAIEMENT ET LE MODE DE PAIEMENT. L'ATTRIBUTION DE JURIDICTION EST GÉNÉRALE ET S'APPLIQUE, QU'IL S'AGISSE D'UNE DEMANDE PRINCIPALE, D'UNE DEMANDE INCIDENTE, D'UNE ACTION AU FOND OU D'UN RÉFÉRÉ.

21 RENONCIATION :

Le fait pour ETISENSE de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

22 LANGUE :

En cas de traduction des présentes CGV dans une autre langue, seule la version française prévaudra.